## I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

**Projet :** Programme National de Développement de la Filière Maïs (PNDF-M).

**Objet :** Recrutement d'un prestataire pour la délivrance du conseil agricole au profit des producteurs de Maïs (accord cadre à bon de commande pour 3 ans).

**Référence du marché :** PI_CPM_124406

**Avis N°:** 12/PI/2026/MAEP/ATDA2/DG/PNDF-M/PRMP/SP-PRMP du 20/11/2026

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de **l'Agence Territoriale de Développement Agricole Pôle 2 Version N°1** publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le **08 mai 2026.**
2. L'Agence Territoriale de Développement Agricole pôle 2 a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, gestion 2026, des fonds du budget national, afin de financer ses activités et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au recrutement d'un prestataire pour **la délivrance du conseil agricole** au profit des producteurs de Maïs (accord cadre à bon de commande pour 3 ans).
3. Les prestations comprennent entre autres le renforcement des capacités des producteurs de maïs, en vue de leur permettre d'acquérir des compétences techniques et économiques. Cela se fera à travers des outils, méthodes, techniques et approches de conseil technique spécialisé en production végétale, dans le but d'améliorer durablement et efficacement la productivité et la production de leurs exploitations. Les prestations sont constituées en lot unique.

BON A LANCER
CCMP-ATDA AS-BN-2KP

4. Le délai d'exécution de l'accord-cadre est de **trente-six (36) mois à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage des prestations objet dudit accord-cadre.** Le délai d'exécution de chaque bon de commande est de **huit (08) mois** à justifier dans le bon de commande correspondant.
5. Les candidats intéressés [Organisations Non Gouvernementales(ONG)] disposant de l'agrément pour l'exercice du Conseil Technique Spécialisé délivré par le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les prestations (nature des activités des ONG en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales des ONG dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques des ONG dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale des ONG, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas **dix (10) pages environ.** Les candidats (ONG disposant de l'agrément pour l'exercice du conseil technique spécialisé délivré par le MAEP) peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

**NB : Eu égard au point 9 des obligations spécifiques (III-15-2) des instructions et modalités d'exécution des budgets des administrations publiques gestion 2026, qui interdit « la mise en concurrence, lors des consultations, des structures à statuts juridiques différents (ONG, Association à but lucratif et société ou entreprise », le présent Avis à Manifestation d'Intérêt est ouvert aux ONG disposant de l'agrément pour l'exercice du Conseil Technique Spécialisé délivré par le MAEP.**

**6.** Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

**7.** Une liste de candidats [(au moins cinq (05) et au plus huit (08)] présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

**8.** Les candidats présélectionnés (ONG disposant de l'agrément pour l'exercice du Conseil Technique Spécialisé délivré par le MAEP) seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de **S**élection **F**ondée sur la **Q**ualité et sur le **C**oût (SFQC).

**9.** Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres ONG (disposant de l'agrément pour l'exercice du Conseil Technique Spécialisé délivré par le MAEP) en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de **dix (10) jours calendaires** la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

BON A LANCER
CCMP-ATDA AS-BN-2KP

(4)

| **10.** La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après : | | | |
|---|---|---|---|
| **Critères d'évaluation** | **Note pour le critère** | **Sous-critères d'évaluation et note** | **Moyens de Preuve à fournir par le candidat** |
| 1. Nature des activités de l'ONG ou groupement d'ONG en relation avec le domaine des prestations (conseil agricole, conseil technique spécialisé, études, ou appui-conseil relatif à toutes activités liées à l'agriculture, l'élevage ou la pêche). | 10 | ✓ Inscription du domaine des prestations (conseil agricole, conseil technique spécialisé, études, ou appui-conseil relatif à toutes activités liées à l'agriculture, l'élevage ou la pêche) sur les récépissés d'enregistrement des ONG auprès d'une préfecture ou du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et l'agrément d'exercer en conseil technique Spécialisé (CTS) délivrer par le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche en République du Bénin en cours de validité = **10 points ;**<br>✓ Non-inscription du domaine des prestations (conseil agricole, conseil technique spécialisé, études, ou appui-conseil relatif à toutes activités liées à l'agriculture, l'élevage ou la pêche) sur les récépissés d'enregistrement des ONG auprès d'une préfecture ou du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique = **00 point** | Inscription du domaine des prestations sur le récépissé d'enregistrement des ONG auprès d'une préfecture ou du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et l'agrément d'exercer en conseil technique Spécialisé (CTS) délivrer par le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche en République du Bénin en cours de validité. (Copies légalisées) |
| 2. Nombre d'expériences générales de l'ONG ou groupement d'ONG dans le domaine des prestations en **conseil agricole** au cours des cinq (05) dernières années (2021 à 2025) et de l'année en cours (2026). | 25 | ◆ **Pour les anciennes ONG ou Groupement d'ONG**<br>✓ **Avoir réalisé au moins trois (03) missions** dans le domaine du Conseil Technique | ■ ***Pour les anciennes* ONG**<br>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) |

BON A LANCER
CCMP-ATDA AS-BN-2KP

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Spécialisé = **25 points** à raison de **8,33** points par mission justifiée.<br><br>◆ ***Pour les ONG naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence***<br><br>✓ Disposer d'un personnel d'encadrement (un (01) **Directeur Exécutif** titulaire de BAC+5 en agronomie) ayant participé à l'exécution d'au moins **cinq** (05) **missions** dans le domaine du Conseil Technique Spécialisé : 25 points à raison de **5** points par mission justifiée. | ■ ***Pour les ONG naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence :***<br><br>Copie légalisée du diplôme du personnel d'encadrement de niveau BAC+5 années d'études dans une quelconque spécialité des sciences agronomiques + attestation de travail justifiant le lien entre le membre du personnel d'encadrement proposé et l'ONG (copie simple)<br><br>Les attestation (s) de bonne fin d'exécution / attestation (s) de service fait délivrées au nom des personnes physiques (individus) devront être appuyées par celles établies au profit des titulaires des marchés.<br><br>Les titulaires des diplômes des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieurs (EPES) devront présenter un diplôme reconnu par l'Etat. |
| 3. Nombre d'expériences spécifiques de l'ONG dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2021 à 2025), et de l'année en cours (2026) | 50 | ◆ **Pour les anciennes ONG ou Groupement d'ONG**<br><br>✓ Avoir réalisé au moins de deux (02) missions dans le domaine du Conseil Technique Spécialisé en lien avec la filière Maïs = **50 points** à raison de 25 points par mission justifiée.<br><br>◆ **Pour les ONG naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence** | ■ ***Pour les anciennes ONG***<br><br>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)<br><br>■ ***Pour les ONG naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence :***<br><br>Copie légalisée du diplôme du personnel |

BON A LANCER
CCMP
ASBN-2KF

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | ✓ Le personnel d'encadrement doit avoir participé au moins à l'exécution de deux (02) missions dans le domaine du Conseil Technique Spécialisé en lien avec la filière Maïs = **50 points** à raison de 25 points par mission justifiée. | d'encadrement de niveau BAC+5 années d'études en agronomiques + attestation de travail/certificat justifiant le lien entre le membre du personnel d'encadrement proposé et l'ONG (copie simple)<br>Les attestation (s) de bonne fin d'exécution / attestation (s) de service fait délivrées au nom des personnes physiques (individus) devront être appuyées par celles établies au profit des titulaires des marchés.<br>Les titulaires des diplômes des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieurs (EPES) devront présenter un diplôme reconnu par l'Etat |
| 4. Organisation technique et managériale de l'ONG<br><br>Bref aperçu de l'organisation interne (relations fonctionnelles entre les différents acteurs/services) du candidat (cabinet ou consortium). | 05 | ✓ Présence de la note de présentation comprenant l'organigramme de l'ONG = **05 points** (présentation = 02 points, organigramme = 02 points et preuve de siège et plan = 01 point).<br>✓ Absence de la note de présentation comprenant l'organigramme de l'ONG = **00 point.** | Note de présentation de l'ONG et son organigramme |
| 5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission | 10 | **Pour les anciennes et nouvelles ONG, et celles qui n'ont pas trois (03) années d'existence**<br>✓ **Liste du personnel daté, signé et cacheté = 1 point**<br>✓ **Directeur Exécutif** : titulaire d'un BAC+5 en Agronomie ou équivalant avec au moins cinq | Liste du personnel et copie légalisées des diplômes et preuves d'expériences. |

BON A LANCER
CCMP ASBN-2KF

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | (05) ans d'expériences professionnelles dans le conseil agricole = **2 points**<br>✓ **Deux (02) Superviseurs** des conseillers agricoles : Titulaire d'une licence (BAC+3) en Agronomie, avec au moins trois (03) ans d'expériences professionnelles dans le conseil agricole et au minimum deux (02) ans d'expériences dans l'accompagnement des producteurs de maïs = **2 points** à raison de **1 point** par superviseur dont les expériences sont justifiées.<br>✓ **Dix (10) Conseillers agricoles** : Titulaire d'un Diplôme d'Etudes Agricoles Tropicales (Spécialité Production Végétale) ou diplôme équivalent avec au moins trois (03) années d'expériences dans l'accompagnement des exploitants agricole dont une (01) année au moins dans l'accompagnement des producteurs de maïs et la maîtrise d'au moins une langue du milieu **=5 points** à raison de 0,5 points par conseiller agricole dont les expériences sont justifiées. | |
| TOTAL | **100** | | |

BON A LANCER
CCMP
AS-BN-2KP

**NB** : L'absence de l'agrément en Conseil Technique Spécialisé (CTS) valide délivré par le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche est ELIMINATOIRE. La note minimale requise pour être présélectionné est de : **Soixante-dix *(70) points*** et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à **cinq (05) et supérieur à huit (08).** En cas d'égalité de points obtenus, le soumissionnaire ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

**11.** Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de de la Personne responsable des marchés publics; E-mail: prmpatda2@outlook.com et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics : Secrétariat de la PRMP, Quartier GANSOSSO, bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF (Kandi), République du Bénin, Tél (+229) 01 97 76 41 05, Email : prmpatda2@outlook.com et aux heures suivantes 08 h 00 minute à 12 h 30 minute et 14 h 00 mn à 17 h 30 minutes GMT +1 (heure locale).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat (ONG disposant de l'agrément pour l'exercice du Conseil Technique Spécialisé délivré par le MAEP).

**12.** Les candidats (ONG disposant de l'agrément pour l'exercice du Conseil Technique Spécialisé délivré par le MAEP) intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du ...20/11.../2026. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats (ONG disposant de l'agrément pour l'exercice du Conseil Technique Spécialisé délivré par le MAEP) intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des Marchés Publics : Kandi, Quartier GANSOSSO, bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par poste aérienne pour l'étranger et la poste normale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

**13.**Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en **deux (02) exemplaires physiques** à savoir : **un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF**, à l'adresse ci-après : Secrétariat de la PRMP, Quartier GANSOSSO, bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF (Kandi), République du Bénin, Tél (+229) 01 97 76 41 05 au plus tard le .....03...../...12.../2026 à 10h00mn GMT+1 (heure locale). Les offres doivent être déposées sous plis fermé avec la mention suivante :

**Les enveloppes intérieure et extérieure devront porter les identifications suivantes :**

- **L'enveloppe extérieure unique portera les mentions suivantes :**

**- A l'attention de l'Autorité contractante : Agence Territoriale de Développement Agricole** pôle 2 ;
**- Référence SIGMAP :** PI_CPM_124406
**- AMI N°**...12.../PI/2026/ATDA2/DG/PNDF-M/PRMP/SP-PRMP du ...20.../...11.../2026
**- Objet** : « Recrutement d'un prestataire pour la délivrance du conseil agricole au profit des producteurs de Maïs (accord cadre à bon de commande pour 3 ans) » ;
**- « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis »**

BON A LANCER
CCMP-ATDA AS-BN-2KP

- ***L'enveloppe intérieure portera les mentions suivantes :***

**- A l'attention de l'Autorité contractante :** Agence Territoriale de Développement Agricole pôle 2 ;
**- Référence SIGMAP :** PI_CPM_124406
**- AMI N°**...12.../PI/2026/ATDA2/DG/PNDF-M/PRMP/SP-PRMP du ...20.../...11.../2026
**- Objet** : « Recrutement d'un prestataire pour la délivrance du conseil agricole au profit des producteurs de Maïs (accord cadre à bon de commande pour 3 ans) » ;
**- Nom et adresse du soumissionnaire** (A renseigner par le candidat).

**Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.**

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés. Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : Salle de réunion de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du pôle 2, Quartier GANSOSSO, bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF (Kandi), République du Bénin le....03.../...12.../2026 à 10h 30mn GMT +1 (heure locale).

14.Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

BON A LANCER CCMP

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus deux (02) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Kandi, le 20/11...../2026

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET SUD (ATDA-15-BN-2RP) RMP

**Arnaud BOCO ADIKALE**

La Personne Responsable des Marchés Publics

10